



CONCOURS DE PLAIDOIRIE – EDITION 2021

Licence 1 – Premier tour – Mardi 9 février 2021

Alice MION contre Stéphane ATIQUE

Alice Mion, originaire d'un petit village du Doubs, a jadis connu la gloire. Elle connaît la chaleur des projecteurs, les paillettes, le public en délire, l'euphorie de la scène et les cachets astronomiques. Lorsqu'elle hurlait dans son micro à s'en casser la voix, la foule était en délire. Son ascension avait été fulgurante, victoire de la musique en 1998, duo légendaire sur la chanson *Sous le mistral* avec Galoup, disque d'or puis de platine, elle fit danser la France sur *Tu iras où j'ai dit qu'on ira*, soigna des chagrins d'amours sur *Pour que tu me kiffes encore* et marqua les esprits avec l'impertinent *Changer c'est pas bien*.

Mais comme beaucoup de célébrités devenues trop rapidement l'idole des foules, un jour, le succès la grisa. Lors d'une interview sur un célèbre canapé rouge, Alice Mion tint des propos incohérents sur de funestes événements nationaux, mélangeant de manière confuse théorie du complot, vocabulaire outrancier et postillons. C'était désormais plus qu'une simple rumeur, drogue et alcool lui avaient fait perdre le goût de la scène au profit de celui du scandale. Les salles bientôt se vidèrent, les ventes de disques chutèrent et Alice retomba lentement mais certainement dans l'anonymat...

Stéphane Atique occupe un petit appartement de la place Jacquard décoré de nombreux stickers. L'odeur qui y règne est un subtil mélange entre patchouli, litière pour chat (il en possède 6) et cookies faits maison. Stéphane entretient une passion pour le karaoké et est toujours célibataire malgré ses nombreux comptes premium sur *Criteek* ou encore *BradleyRadison.com*. Dans la case description, Monsieur Atique résume finalement son profil en écrivant qu'il est « *un homme bien dans sa peau, romantique et attachant, bref un homme comme les autres* ». Comme les autres, à la différence que ce dernier n'a toujours pas oublié Alice Mion, contrairement à la

grande majorité des anciens fans. Depuis ce concert gratuit lors de la fête de la musique de la Baule où il avait découvert le talent d’Alice, il ne cesse d’écouter ses albums en se demandant ce qu’elle a bien pu devenir. Et un jour, surprise, il croise sa voisine du dessus en entrant chez lui et reconnaît immédiatement Alice Mion. Malgré les ravages du temps et de l’alcool, il en est certain, il s’agit bien d’elle. Trop ébahi pour réagir, lui qui aurait voulu lui dire « *Je peux vous faire un câlin ?* » se contenta d’un timide « *bonjour* » avant de se précipiter à l’intérieur de son appartement pour pousser un cri strident et salvateur.

La semaine suivante fut éprouvante de réflexion pour Stéphane. Afin de provoquer une rencontre avec Alice, il imagina un certain nombre de stratagèmes : simuler un incendie pour la faire sortir ? Trop dangereux. Réclamer une demi-douzaine d’œufs ? Trop classique. Prétexter avoir perdu un chat ? Trop mère Michelle. Finalement, il décida de descendre chercher son courrier au moment où il l’entendrait sortir de chez elle, afin de pouvoir la croiser « *par hasard* » dans le hall de l’immeuble. Lorsqu’Alice Mion fit son apparition dans le hall, il ne put s’empêcher de lui dire qu’il était son plus grand fan. Flattée, Alice lui répondit humblement qu’elle n’était pas si extraordinaire mais accepta de pousser la chansonnette entre deux quintes de toux grasses. Alice expliqua à Stéphane qu’elle vivait désormais de petits riens, le journal du matin, la sortie de son chien et parfois, des parties de cartes avec les copains du bar d’en face. Ils discutèrent ensuite pendant une demi-heure, de tout et de rien, s’appréciant visiblement mutuellement. Avant de remonter chez lui, Stéphane Atique demanda à Alice s’il pouvait prendre une photo d’eux bras-dessus bras-dessous avec son téléphone portable. Émue de voir qu’elle plaisait encore et pensant qu’un nouveau fond d’écran pour son portable ferait plaisir à Stéphane, elle accepta. Mais une fois rentré, ce dernier s’empressa de connecter son téléphone à son ordinateur. Grâce à son imprimante textile, il immortalisa la fameuse photo sur un T-shirt couleur menthe à l’eau.

Deux semaines plus tard, Stéphane Atique fut sélectionné pour participer à l’émission de télévision « *Souvenez-vous des mots de la chanson !* ». Tellement fier de son nouveau T-shirt, il décida de le mettre pour passer sur le petit écran. Cette apparition fut remarquée, d’une part parce que Stéphane se révéla être le candidat chantant le moins faux de tout le plateau (il s’entraînait chaque jeudi avec des amies de son quartier), et d’autre part car bon nombre de téléspectateurs reconnurent la star déchue sur son T-shirt. La presse people, s’emparant de l’affaire, titra dès le lendemain sur la prise de poids et la déchéance d’Alice Mion. « *Rendez-vous dans 10 ans mais sans les dents* », « *Mion lève le coude plus que les foules* »,

« *L'interprète de la célèbre chanson du film Titanesque : son cœur continu de battre...étonnamment* », telles furent les railleries infligées à Alice. En parallèle, un major contacta immédiatement Alice afin de lui proposer de figurer sur une compilation qu'il était justement en train de réaliser (contre une rémunération conséquente bien entendu) dont les recettes du titre phare *Encore debout* seraient reversées en partie à l'association de défense et d'aide aux enfants cul de jattes du Doubs. Un petit groupe de curieux campa même pendant quelques jours devant son immeuble essayant de l'apercevoir.

Cependant, Alice Mion s'était habituée à l'anonymat, et n'aimait pas du tout l'étalement de sa nouvelle vie dans les journaux. Considérant que tout cela ne serait jamais arrivé si son voisin Stéphane Atique n'avait pas utilisé la photo pour se faire un T-shirt, elle décide d'agir en justice contre ce dernier pour violation de son droit à l'image (article 9 du code civil), afin d'obtenir réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi.

Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée maximale de 10 minutes, vous présenterez en tant que demandeur les intérêts de Mme Alice Mion et en tant que défendeur ceux de M. Stéphane Atique